

- Respecte les normes du Code de construction du Québec - Chapitre 1, Bâtiment et du Code national du bâtiment - Canada 2005 (modifié).
- Constitue le résultat du vécu des personnes ayant une déficience, de l'expertise des professionnels de l'IRD PQ et de la Ville de Québec ainsi que de la recherche de pratiques exemplaires.
- Correspond à la « zone confort » pour l'ensemble des utilisateurs.



**OBJECTIF**

Permettre et faciliter un accès sécuritaire aux services nécessaires à la gestion des biens, aux loisirs, au bien-être et à l'autonomie des usagers :

téléphone, guichet automatique, comptoir d'affaires, salle d'essayage, vestiaire, fontaine.

**CRITÈRES DE DESIGN**

**TÉLÉPHONE ADAPTÉ**

**Accès et aire de manœuvre :**

- prévoir au moins un téléphone accessible aux personnes ayant des incapacités motrices;
- dégagement minimal de 1500 mm de diamètre devant le téléphone;
- dégagement minimal au-dessus d'une tablette de 250 mm de largeur par 250 mm de hauteur;
- dégagement minimal sous une tablette de 700 mm de hauteur par 350 mm de profondeur;



- dimensions de la tablette supportant l'annuaire téléphonique : 500 mm minimum de largeur par 350 mm de profondeur, placée à 865 mm de hauteur;
- hauteur maximale de la fente à monnaie : 1200 mm;
- téléphones publics munis d'un contrôle de volume variable;
- téléphone public avec téléscripteur (ATS) dans les édifices publics : gares, centres commerciaux, hôpitaux, etc.



**Téléscripteur (ATS)**



**Service Téléscripteur (ATS) et messagerie texte**

CRITÈRES DE DESIGN

**Sécurité fonctionnelle :**

- tout objet faisant saillie du mur et dont l'arête avant se situe entre 350 mm et 1980 mm du plancher ne doit pas faire saillie de plus de 100 mm sur un cheminement piétonnier : trottoir, corridor;
- signaler au plancher par un point de repère détectable par une personne utilisant une canne blanche;
- éclairage : 300 lux minimum;
- sources d'éblouissement et reflets sur le téléphone à éviter.

**Orientation spatiale :**

- identifier la présence et la localisation d'un téléphone adapté par les pictogrammes d'accessibilité appropriés;
- disposer les téléphones en marge du bruit et des interférences électromagnétiques.

**GUICHET AUTOMATIQUE**

**Accès et aire de manœuvre :**

- situer dans un local directement accessible de l'extérieur et tenir compte de la luminosité de la pièce (sources d'éblouissement sur la surface du guichet à éviter);
- faciliter une approche face au guichet de 1500 mm de diamètre minimum;
- caractéristiques principales :
  - écran de grandes dimensions dont le centre est situé à une distance maximale de 1200 mm du plancher;
  - affichage dont les caractères et les contrastes facilitent la lecture;
  - touches et fentes pour les opérations courantes situées à une hauteur maximale de 1200 mm du plancher;
  - présence de voyants lumineux indiquant les différentes opérations à effectuer;
  - présence d'une prise pour écouteurs;
  - synthèse vocale de bonne qualité;
  - présence de repères tactiles;
  - absence de tablette basse à l'avant du guichet diminuant l'accès au guichet avec un fauteuil roulant;
  - présence d'un téléphone d'assistance;
  - présence de barres d'appui de chaque côté de l'appareil.



Guichet automatique

- prévoir un comptoir accessible pour écrire de 865 mm de hauteur maximum dont le dessous est dégagé de 730 mm de hauteur minimum, sur une largeur de 920 mm minimum et une profondeur de 510 mm minimum.

**Sécurité fonctionnelle :**

- plancher à surface antidérapante;
- éclairage : 300 lux minimum;

**Orientation spatiale :**

- identifier la présence et la localisation du guichet automatique par une signalisation appropriée.

## CRITÈRES DE DESIGN



Comptoir d'affaires



Comptoir d'affaires

## COMPTOIR D'AFFAIRES

## Accès et aire de manœuvre :

- prévoir une section accessible d'une hauteur maximale de 865 mm, dont le dessous est dégagé sur une hauteur minimale de 700 mm à partir du plancher, sur une largeur minimale de 920 mm et sur une profondeur minimale de 510 mm (voir dessin page 78);
- prévoir une aire de manœuvre de 1500 mm de diamètre devant la section accessible;
- placer des repères tactiles et contrastants au plancher;
- assurer la présence d'un système visuel et auditif de gestion des files d'attente;
- éclairer adéquatement le visage du préposé;
- éviter l'installation d'un vitrage entre la personne préposée et le client (mauvaise audition et mauvaise visibilité en raison des reflets). Si, pour des raisons d'hygiène ou de sécurité, un vitrage est nécessaire, favoriser un vitrage à ouvertures multiples (de type « chicane ») permettant au son de bien circuler et facilitant les conversations;

- signaler le guichet où une communication adaptée (LSQ) est disponible pour les personnes sourdes gestuelles;
- prévoir des systèmes de transmission de son pour personnes malentendantes (FM, infra-rouge) et signaler clairement le comptoir où adresser la demande d'équipements.

## Sécurité fonctionnelle :

- éclairage : 700 lux minimum;
- sources d'éblouissement sur la surface pour écrire à éviter.

## Orientation spatiale :

- identification de la présence et de la localisation du comptoir d'affaires par une signalisation appropriée.

CRITÈRES DE DESIGN

VESTIAIRE

Accès et aire de manœuvre :

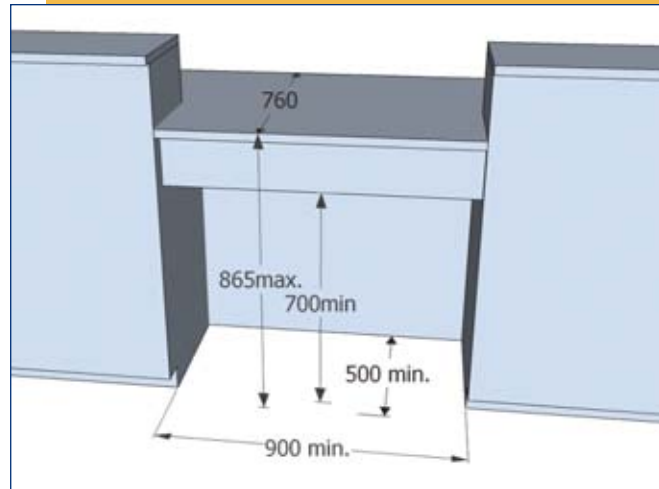
- dégagement de 1500 mm prévu devant les casiers;
- hauteur maximale des tringles à vêtements de 1500 mm;
- hauteur maximale des crochets dans les casiers de 1200 mm.

Sécurité fonctionnelle :

- indice tactile au plancher, détectable par une personne utilisant une canne blanche, pour éviter les blessures à la tête sur les cintres ou sur la tablette.

Orientation spatiale :

- identification de la présence et de la localisation du vestiaire par une signalisation appropriée.



Comptoir d'affaires

FONTAINE

Accès et aire de manœuvre :

- prévoir au moins une fontaine accessible par étage du bâtiment;
- encastrer la fontaine ou permettre une saillie n'excédant pas 100 mm;
- privilégier un espace libre sous la fontaine de 760 mm minimum de largeur par 230 mm minimum de profondeur par 700 mm de hauteur;
- prévoir une hauteur maximale de la surface de la fontaine de 865 mm;
- prévoir une hauteur maximale du bec de 915 mm à partir du plancher. Placer le bec à l'avant de l'appareil;
- privilégier une commande à l'avant de la fontaine, actionnée par une seule main, sans avoir à exercer de serrage, de pincement ou de torsion du poignet ni d'effort de préhension supérieur à 22N;
- diriger un jet d'eau de 100 mm de hauteur, parallèlement au devant de l'appareil;
- prévoir une surface libre minimale au plancher de 1500 mm de diamètre minimum;
- favoriser la localisation en privilégiant un contraste des couleurs entre le mur et la fontaine.

Sécurité fonctionnelle :

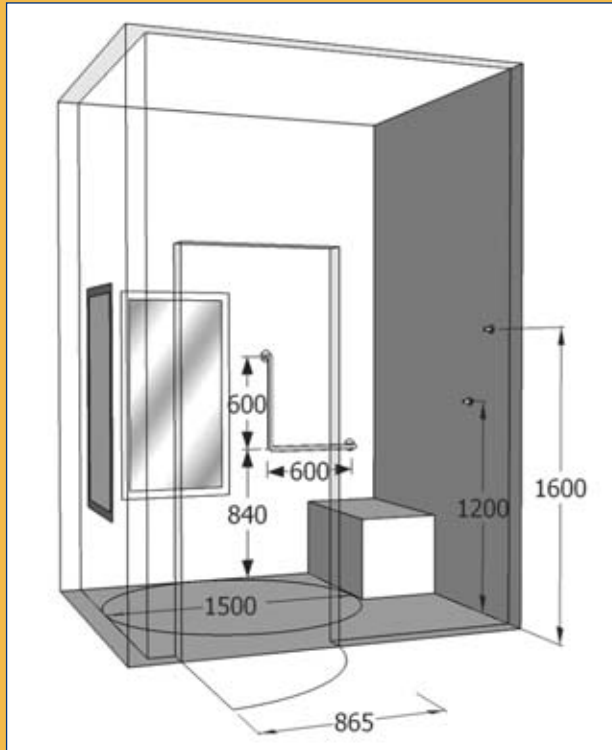
- indiquer un objet en saillie par un point de repère au plancher détectable par une personne utilisant une canne blanche, si la saillie d'un objet excède 100 mm.



Fontaine



## CRITÈRES DE DESIGN



Salle d'essayage

**Orientation spatiale :**

- identifier la présence et la localisation de la fontaine par une signalisation appropriée.

**SALLE D'ESSAYAGE****Accès et aire de manœuvre :**

- permettre un passage libre de 865 mm de largeur et une ouverture de la porte vers l'extérieur;
- privilégier une aire de manœuvre intérieure minimale de 1500 mm de diamètre;
- fixer deux crochets dont au moins un à une hauteur maximale de 1200 mm;
- prévoir au moins une salle d'essayage accessible dans chaque aire commerciale.

**Sécurité fonctionnelle :**

- plancher antidérapant;
- éclairage : 200 lux minimum.

**Orientation spatiale :**

- identifier la présence et la localisation de la salle d'essayage par une signalisation appropriée.

## AUTRES RÉFÉRENCES

Articles du Code de construction du Québec - Chapitre 1, Bâtiment, et Code national du bâtiment - Canada 2005 (modifié) :

Pour les bâtiments visés par la partie 3 du Code (article 1.3.3.2.) : 3.8.3.14, 3.8.3.15, 3.8.3.16

**Publications :**

- Barker, P., Barrick, J., & Wilson, R. (1997). *Building Sight. A handbook of building and design solutions to include the needs of visually impaired people.* London: HMSO in association with RNIB.
- Richard, P. (1995). *Guide normatif d'accessibilité universelle.* Laval : Ville de Laval.

**Ressources :**

- Aides de suppléance à l'audition  
Laboratoire des aides auditives, IRDPQ  
525, boulevard Wilfrid-Hamel est, aile J, local J-16.2  
Québec (Québec) G1M 2S8  
Tél : (418) 529-9141, poste 2315
- Audiologiste et orthophoniste d'un centre de réadaptation

**Fiches complémentaires :**

- Fiche n° 1 : « Rampes d'accès »
- Fiche n° 2 : « Entrées principales »
- Fiche n° 3 : « Vestibules »
- Fiche n° 4 : « Halls et corridors »
- Fiche n° 5 : « Salles de toilette »
- Fiche n° 6 : « Information et signalisation »
- Fiche n° 11 : « Trottoirs et liens piétonniers »
- Fiche n° 14 : « Salles de spectacles »
- Fiche n° 15 : « Sentiers »
- Fiche n° 17 : « Mobilité lors d'événements spéciaux extérieurs »